

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

* * * *



ANNÉE 2010

2^{ème} séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL de la séance du jeudi 22 juillet 2010

L'an deux mille dix, le jeudi 22 juillet, à 9 heures, l'assemblée de la province Sud s'est réunie, sous la présidence de **M. Pierre FROGIER**, dans la salle des délibérations de l'hôtel de la province Sud.

Étaient présents : M^{mes} ANDREA-SONG, ARLIE, BRIZARD, DALY, DAVID, DONIGUIAN-PANCHOU, IEKAWE*, LAGARDE, LAUOUVEA, LEQUES, LIGEARD, MOINDOU, OHLEN, PASCO, SANMOHAMAT, VOISIN et WAHUZUE-FALELAVAKI, ainsi que MM. BRETEGNIER, BRIAL, DE GRESLAN, FROGIER, GAY, MULIAKAAKA, LASNIER, LAZARE, LEROUX, MARTIN, MICHEL, NATUREL, PABOUTY, REGENT, SALIGA, VENDEGOU, VITTORI et WAMYTAN.

* Partie en cours de séance.

Étaient absents excusés : M^{mes} MILLET, ROBINEAU et SIO-LAGADEC, ainsi que MM. SAM et SONG.

Procurations de :

M ^{me} IEKAWE*	à	M. MICHEL ;
M ^{me} MILLET	à	M ^{me} LEQUES ;
M ^{me} ROBINEAU	à	M. VITTORI ;
M. SAM	à	M. LASNIER ;
M ^{me} SIO-LAGADEC	à	M ^{me} VOISIN ;
M. SONG	à	M. DE GRESLAN.

L'exécutif de la province était représenté par M. FROGIER, président, M. GAY, premier vice-président, M. MICHEL, deuxième vice-président et Mme LAGARDE, troisième vice-présidente de l'assemblée de la province Sud.

Le commissaire délégué de la République pour la province Sud, M. GUEYDAN, était absent excusé.

L'administration était représentée par M. GARCIA, secrétaire général par intérim, ainsi que par :
M. HMALOKO, secrétaire général adjoint ;
Mme CORNAILLE, directrice du patrimoine et des moyens (DPM) ;
Mme DELANNOY, directrice de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;
M. FOREST, directeur de la jeunesse et des sports (DJS) ;
M. KOLB, directeur de l'économie, de la formation professionnelle et de l'emploi (DEFE) ;
Mme LESPINASSE, directrice des ressources humaines (DRH) ;
M. LOCHE, sous-directeur du système d'information (SDAF) ;
M. MABRU, directeur de l'éducation (DES) ;
Mme MUNKEL, directrice de l'équipement (DEPS) ;
M. THUPAKO, délégué au logement (DL) ;
M. TOUBHANS, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;
M. WAIA, directeur adjoint de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;
Mme HAMDACHE, chargée de mission à la cellule du contrôle de gestion (SG) ;
Mlle CHASSARD, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;
M. OEDI, chef du service des affaires budgétaires (SDAF).

Participait également aux travaux de l'assemblée, en sa qualité de trésorier de la province Sud, Mme MUSSILLIER.

* * *

Rapport n°1116-2010/APS : Projet de délibération portant approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2009.

Le compte de gestion présenté par le comptable de la province Sud ainsi que le compte administratif pour l'exercice 2009 sont approuvés aux montants suivants :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
recettes..... 40 013 103 215 F	recettes.....12 291 113 969 F
dépenses 45 224 009 238 F	dépenses..... 13 223 278 329 F
<hr/>	<hr/>
- 5 210 906 023 F	- 932 164 360 F
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2009 : - 6 143 070 383 F</u>	

L'exercice 2009 se clôture par un résultat déficitaire de 6,143 milliards de francs dont 932,1 millions de francs au titre de la section d'investissement et 5,210 milliards de francs au titre de la section de fonctionnement.

Les résultats 2009 complétés des résultats sur exercices antérieurs amènent un résultat global de clôture excédentaire de 1,607 milliard de francs qui sera intégré au budget supplémentaire 2010.

Ont voté pour : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), Calédonie ensemble (11 voix), L'Avenir ensemble (8 voix), le Rassemblement pour la Calédonie (2 voix). (36 voix).*

S'est abstenu : *Le FLNKS (4 voix).*

- Adopté -

* * *

Rapport n°1147-2010/APS : Projet de délibération accordant la garantie d'emprunt de la province Sud au contrat de prêt "PEX" passé par le Fonds social de l'habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Le projet de délibération proposé vise à accorder la garantie de la province Sud pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant total de trois millions (3 000 000) d'euros soit un montant maximal de trois cent cinquante-sept millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille deux cent vingt-sept (357 995 227) francs, que le fonds social de l'habitat (FSH) se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt est destiné à permettre au FSH de financer ses ayants-droits par le biais de prêts accordés à ses ayants-droits à taux préférentiel.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°407-2010/APS : Projet de délibération modifiant la dénomination de la délégation au logement.

Depuis sa création en 2006, la délégation au logement s'est peu à peu structurée au point de constituer aujourd'hui, une entité propre, complète avec des missions parfaitement identifiées. La montée en puissance progressive de la délégation au logement la positionne aujourd'hui comme l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des partenaires qui travaillent dans le secteur du logement social. Cette réorganisation a permis d'en faire l'interlocuteur spécifique « logement » à la fois par les partenaires mais aussi pour les familles dans le but d'avoir une meilleure lisibilité de la politique du logement social mise en œuvre en province Sud. Par ailleurs, le titre « délégation » ne permettait pas toujours à ses partenaires de la situer au sein de l'administration provinciale. Le changement de nom permettra de lever l'ambiguïté.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°716-2010/APS : Projet de délibération complétant la délibération n°42-89/APS du 14 novembre 1989 précisant les modalités d'application de la délibération n° 9-89/APS du 21 juillet 1989 fixant les conditions recrutement, de rémunération et d'emploi de certains personnels contractuels de la province Sud.

L'ordonnance de 2006 relative à la sécurité civile en Nouvelle-Calédonie impose aux collectivités de s'organiser pour mettre à disposition de l'Etat, (et de la Nouvelle-Calédonie lorsque la compétence lui sera transférée), les moyens des services compétents pour répondre, en cas catastrophes naturelles et technologiques, aux besoins de conservation des biens et des personnes. La création d'un emploi de délégué aux risques majeurs répond à la nécessité de disposer d'une personne qui coordonne cette action. Compte tenu de ces éléments et du caractère atypique des missions qui lui seront dévolues, il convient de compléter la délibération n° 42-89/APS du 14 novembre 1989 afin d'ajouter, à la liste des emplois spécifiques existants en province Sud, celui de délégué aux risques majeurs.

- Adopté à l'unanimité –

* * *

Rapport n°1171-2010/APS : Projet de délibération portant création de l'inspection générale des politiques publiques de la province Sud.

Dans le prolongement de la politique engagée par la province Sud en faveur de l'amélioration permanente de l'efficacité de son administration et de sa modernisation, il vous est proposé la création d'une entité au sein des services provinciaux dénommée inspection générale des politiques publiques. Cette volonté coïncide, par ailleurs, avec la nécessité, compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles est confrontée actuellement la collectivité, de mener des actions visant à rationaliser les moyens dont elle dispose et évaluer la pertinence des politiques publiques. Ainsi, l'objectif de cette structure, placée sous l'autorité du président de la province Sud, est de contribuer à un meilleur pilotage des politiques publiques par la réalisation d'études, d'audit et d'évaluation.

- **Adopté** à l'unanimité -

* * *

Rapport n°1169-2010/APS : Projets de délibération :

- **portant création de la direction du système d'information de la province Sud ;**
- **portant création de la direction des finances de la province Sud.**

Actuellement, la direction des affaires financières et de l'informatique (DAFI), placée sous l'autorité de Monsieur Frédéric Garcia, secrétaire général adjoint chargé de l'économie et des finances, est divisée en deux sous directions, dont la gestion est confiée à deux directeurs adjoints, une sous direction des affaires financières, une sous direction du système d'information.

A l'issue des différents mouvements du personnel intervenus récemment, et notamment de la nomination de Monsieur Garcia en qualité de secrétaire général par intérim, il est apparu nécessaire de scinder la DAFI en deux directions distinctes, soit en une direction des finances (DFI) et une direction du système d'information (DSI).

- **Adopté** à l'unanimité –

* * *

Rapport n°1167-2010/APS : Projet de délibération relatif à la modification de la délibération n°48-2008/APS du 20 août 2008 fixant les conditions dans lesquelles les agents contractuels de la province Sud peuvent bénéficier de mesure de départ anticipé à la retraite.

Le projet de texte proposé vise à reconduire le dispositif de départ anticipé à la retraite, instauré par la délibération n°48-2008/APS du 20 août 2008, pour une nouvelle année, soit pour la période du 30 août 2010 au 29 août 2011

- **Adopté** à l'unanimité –

* * *

Rapport n°665-2010/APS : Projet de délibération portant modification de la délibération n° 85-2008/APS du 22 décembre 2008 fixant le régime indemnitaire applicable au sein des directions et services de la province Sud.

Il est proposé d'étendre à la province Sud, le dispositif réglementaire, adopté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie le 22 décembre dernier, qui consiste à élargir le champ d'application de la prime spéciale de 27 points d'INM, aux agents provinciaux relevant de la filière technique affectés sur des postes techniques au sein de directions ou services administratifs.

- **Adopté** à l'unanimité –

* * *

Rapport n°756-2010/APS : Projet de délibération supprimant la zone d'aménagement concerté (ZAC) dite « Promenade Jules Ferry » à Nouméa.

La zone d'aménagement concerté (ZAC) dite « Promenade Jules Ferry » à Nouméa visait à réaménager le front de mer du centre-ville de Nouméa et à améliorer l'accueil des croisiéristes. Cependant, la ZAC n'a pas pu atteindre ces objectifs notamment à cause d'une maîtrise foncière assez faible au départ et qui n'a pas pu être augmentée malgré le droit de préemption que procure cet outil opérationnel. De ce fait, la commune de Nouméa a choisi de supprimer la ZAC pour réintégrer cet espace dans le nouveau parti urbanistique défini dans le projet d'aménagement et de développement durable qu'elle vient de faire récemment approuvé en conseil municipal et plus précisément dans le plan d'urbanisme directeur (PUD) en révision.

- **Adopté** à l'unanimité –

* * *

Rapport n°532-2010/APS : Projet de délibération rendant public le plan d'urbanisme directeur (PUD) de l'ensemble du territoire de la commune de Bourail.

Dans le cadre des compétences dévolues à la province Sud en matière d'urbanisme, il lui appartient de mettre en œuvre la procédure visant à rendre public le plan d'urbanisme directeur de la commune de Bourail.

- **Adopté** à l'unanimité –

* * *

Rapport n°1228-2010/APS : Projet de délibération instaurant le conseil provincial des jeunes.

Le conseil provincial des jeunes a pour but de favoriser l'engagement citoyen de la jeunesse au sein de la province Sud. Il pourra être saisi par l'assemblée de province sur tout sujet intéressant la jeunesse et sera obligatoirement consulté sur tout projet ou proposition de délibération de l'assemblée de province en ce domaine. Il pourra également s'auto saisir pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur des thèmes les concernant. Il sera composé de quarante membres. Deux tiers d'entre eux seront de jeunes scolaires issus des délégués de classe des collèges et lycées publics et privés de la province Sud, et un tiers de jeunes âgés de 17 à 25 ans impliqués dans la vie associative des communes de la province Sud.

- **Adopté** à l'unanimité –

* * *

Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs :

Au conseil d'administration du syndicat mixte « Aquarium de Nouméa et de la province Sud (Fondation Catala-Stucki) » :

Madame Odette MOINDOU remplace Madame Ilaisaane LAUOUVEA en tant que titulaire.

- **Adopté** à l'unanimité –

A la commission d'appels d'offres des marchés provinciaux :

Monsieur Sylvain PABOUTY remplace Madame Ilaisaane LAUOUVEA en tant que titulaire ;

Madame Ilaisaane LAUOUVEA remplace Monsieur Sylvain PABOUTY en tant que suppléante.

- **Adopté** à l'unanimité –

Au conseil d'administration du collège de Païta Nord :
Désignation de **Monsieur Silipeleto MULIAKAAKA.**

- **Adopté** à l'unanimité –

* * *

La séance a été levée à 10 heures 45.

Le Président

Pierre FROGIER